

Service de courtage d'information en technologies de l'information Renouvellement du regroupement d'achats et nouvelles modalités d'acquisition

Québec, le 25 octobre 2019 – La Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), informe sa clientèle qu'elle a procédé au renouvellement du regroupement d'achats Services de courtage d'information en technologies de l'information. Un contrat est conclu pour une durée maximale de 3 ans jusqu'au 24 septembre 2022, avec le prestataire de services Gartner Canada Co, lequel comporte la convention-cadre qui régit les conventions de services à être signées par la clientèle.

Dans le cadre de ce regroupement d'achats, une autorisation préalable est requise et un processus de commande est mis en place.

Autorisation préalable de la convention de services

Toute convention de services signée par le client doit être préalablement validée et autorisée par le CSPQ avant que le prestataire de services ne signe cette convention et exécute la commande.

Toute convention de services signée par le prestataire de services sans avoir reçu l'autorisation du CSPQ sera considérée hors contrat.

Processus de commande

1. Le client obtient de la part du prestataire de services une convention de services selon les besoins discutés avec celui-ci;
2. Le client transmet la convention de services signée au CSPQ pour vérification à l'adresse courriel courtage.ti@cspq.gouv.qc.ca;
3. Le CSPQ, dans un délai de 72 heures ouvrables, vérifie la convention de services. Si la convention de services est conforme aux exigences du contrat, le CSPQ transmet la convention de services approuvée au client et au prestataire de services par courriel afin que ce dernier donne suite;
4. À la suite de la confirmation du CSPQ, le client doit transmettre le bon de commande au prestataire de services et au CSPQ, toujours à l'adresse courriel courtage.ti@cspq.gouv.qc.ca;
5. En plus de transmettre la facture au client, le prestataire de services la transmettra aussi au CSPQ afin que ce dernier s'assure qu'elle est conforme à la convention de services et au bon de commande.

Pour de l'information concernant les modalités du contrat ainsi que la convention-cadre encadrant les conventions de services, la DGSGC invite sa clientèle à consulter le guide d'achat du catalogue du [Portail d'approvisionnement](#), en cliquant sur le bouton « Accéder au catalogue », choisir « Produits et services » puis dans le menu « Technologies de l'information (services) », sous la rubrique « Service de courtage d'information en T.I. (Gartner) 2019-2022 ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGSGC au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.